



Une soirée olympique!

Nous espérons que la soirée du 18 août a été bonne pour les cadres du SPIP 14 et de la DI. Nous espérons qu'ils ont pu profiter d'une bonne soirée télé à regarder les Jeux Olympiques, entourés de leur famille.

Pendant ce temps, les agents du SPIP de la Maison d'Arrêt ont dû participer à la CAP qui s'est terminé à 23h30. Ces agents ont reçu l'ordre de leur DFSPIP, confirmé par la DI, de rester jusqu'à la fin de la CAP. Sans qu'aucun cadre ne s'inquiète de leurs obligations personnelles, sans qu'aucun cadre ne propose de venir les soutenir. Et ces mêmes collègues étaient à leur poste le lendemain matin, au mépris total des règles sur le temps de repos.

La CGT insertion de Basse-Normandie apporte tout son soutien à ces collègues.

Interrogée bien en amont sur la lourdeur de la CAP, après un premier épisode de juillet (CAP qui s'était terminé à 21h45), la direction du SPIP 14 et la DI se sont contentées d'invoquer la « nécessité de service » et le fait que les heures faites généreront des heures supplémentaires (on doit dire merci?) ! Et le DFSPIP d'assurer a posteriori qu'un contact sera établi avec le JAP à ce sujet....

Encore une fois, les agents de la MA ont fait face, sans soutien de leur hiérarchie, à des obligations non prévues par les textes. Faut-il le rappeler¹, les textes sur le temps de travail dans notre administration posent des limites claires : pas plus de 10 heures de travail par jour sur une amplitude horaire maximum de 12 heures et l'obligation d'un repos hebdomadaire de 11 heures. Les dérogations à ces principes sont précisément définies (la notion de « nécessité de service » n'existe même pas!) et dans le cas d'espèce ne pouvaient s'appliquer. Et chaque année, à quoi sert l'examen en CTS de la fameuse « Charte des temps », dont la Direction est prompte à rappeler l'application....

Notre administration invente le concept de « nécessité de service » pour nous obliger à travailler de nuit. Demain, c'est chacun d'entre nous qui pourra être appelé à travailler les week-end ou la nuit par simple ordre de notre Direction. **Jusqu'à quand accepterons-nous cela?**

Il est temps que la Ministère de la Justice fasse respecter nos droits les plus élémentaires.

La CGT insertion et probation de Basse-Normandie
A Caen, le 23 août 2016

¹ Nous les tenons à disposition, il semblerait que certains les aient perdus....